

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **8^e jour du mois de septembre 2023**, à la Salle du Conseil, à compter de midi. Sont présents :

- › Monsieur le maire Hugues Grimard
- › Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- › Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- › Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- › Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- › Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- › Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général et greffier suppléant
- › Madame Sarah Richard, trésorière

Il est donc procédé comme suit :

2023-272

OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2023

Le maire Hugues Grimard ouvre la séance extraordinaire par une déclaration :

Monsieur Grimard informe les citoyens que les promoteurs du projet éolien sur le territoire de la MRC des Sources, les entreprises Blue Earth Renewables et Plan A Capital, ont décidé de ne pas déposer de projet de parc éolien de 10 mégawatts dans les Sources, dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2023-01 lancé en mars dernier par Hydro-Québec.

Compte tenu de la situation, la Ville de Val-des-Sources n'aura pas à se prononcer sur le projet à cette séance extraordinaire. Ainsi les points à l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire sont retirés.

Monsieur Grimard mentionne cependant que la Ville de Val-des-Sources maintient son intérêt à travailler à un projet éolien sur le territoire de la MRC des Sources. Le temps rendu disponible à la suite du désistement du promoteur au dépôt du 12 septembre prochain, permettra à la Ville d'approfondir davantage le dossier du parc éolien. La Ville souhaite travailler activement au développement éolien sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu ;

QU' à la suite de la déclaration du maire Hugues Grimard, la séance soit annulée et que tous les points de l'ordre du jour sont retirés.

Adoptée

2023-273

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 12 h 15.

Adoptée

Hugues Grimard, maire

**Georges-André Gagné, Directeur
général et greffier suppléant**